

# **Dembélé, Adélaïde (Burkina Faso)**

[original : français]

## **Exposé des qualifications**

*Document détaillé accompagnant la candidature de Madame Adélaïde Dembélé au poste de juge de la Cour Pénale Internationale.*

*Le présent document est établi conformément à l'article 36 paragraphe 4, alinéa a) sous-alinéa ii) in fine du Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale (Statut), et du paragraphe 6 de la résolution ICC-ASP/3/Res.6, lesquels recommandent l'établissement d'un document détaillé.*

- a) Indiquer de manière détaillée en quoi le candidat présente les qualités requises aux alinéas a), b) et c) du paragraphe 3 de l'article 36 du Statut, conformément à l'alinéa 4 a) de l'article 36 du Statut ;**

### **Alinéa a) du paragraphe 3 de l'article 36**

L'exigence de bonne moralité est l'un des critères majeurs de l'accès à la profession de magistrat au Burkina Faso. Selon la loi burkinabé portant statut de la magistrature, tout manquement par un magistrat aux devoirs de son état, à la réserve, à l'honneur, à la délicatesse ou à la dignité, constitue une faute disciplinaire qui est rigoureusement sanctionnée.

La candidate du Burkina Faso, Madame Adélaïde Dembélé a intégré la magistrature en 1996 et n'a jamais fait l'objet d'une procédure disciplinaire. Elle jouit d'une grande considération morale en particulier d'une réputation incontestée d'impartialité et de probité.

Madame Adélaïde Dembélé est un haut magistrat du Burkina Faso pour avoir gravi les grades et échelons requis et se situe au plus haut grade dans la hiérarchie des grades du corps de la magistrature burkinabé.

### **Alinéa b) du paragraphe 3 de l'article 36**

Madame Adélaïde Dembélé a entamé sa carrière comme juge d'instruction au Tribunal de Grande Instance de Ouagadougou/Burkina Faso de juillet 1996 à septembre 2003. Elle a la pratique d'enquête et d'instruction de crimes sensibles et complexes sur le plan national. Après cela, elle a été nommée comme juge au siège, poste qu'elle a occupé d'octobre 2003 à septembre 2004. Elle a tenu des audiences, pris des ordonnances et rendu des jugements en matière procédurale ainsi que sur le fond en matière pénale, civile et commerciale.

Dans l'exercice de ces fonctions de juge, la candidate est ainsi rodée dans la pratique du droit pénal et la procédure pénale du Burkina Faso.

Après la pratique dans les juridictions, Madame Adélaïde Dembélé a rejoint la chancellerie et y a exercé les fonctions de chef de service à la Direction de législation et de la documentation du ministère de la justice, de 2004 à 2008. Elle a contribué à la mise en œuvre du plan d'action du ministère de la justice, entre autres, par la rédaction des projets de lois portant création de juridictions et aussi par la collecte de la jurisprudence.

De 2008 à 2014, elle a occupé le poste de Chef de département des affaires juridiques et institutionnelles de la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financière du Burkina Faso. En cette qualité, elle a contribué à la mise en œuvre de la politique nationale de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Armée de son expérience professionnelle au plan national, Madame Adélaïde Dembélé a poursuivi sa carrière à l'international. De février 2014 à août 2017, elle a occupé la fonction de Conseiller en poursuites des cellules d'appui aux poursuites (CAP) de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation du Congo (MONUSCO) en République Démocratique du Congo (RDC). Dans ces fonctions, elle a appuyé dans la pratique du code pénal militaire, du code judiciaire militaire (équivalent du code de procédure pénale) et du statut de Rome, des interlocuteurs magistrats enquêteurs congolais chargés des poursuites des crimes internationaux.

Madame Adélaïde Dembélé exerce depuis novembre 2017, la fonction de juge d'instruction international à la Cour Pénale Spéciale de la République centrafricaine (CPS-RCA). Cette juridiction hybride créée en 2015 est compétente pour enquêter, instruire et juger les violations graves des droits humains et les violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire de la République Centrafricaine depuis le 1er janvier 2003.

La candidate du Burkina Faso pratique au quotidien le droit pénal international par la mise en œuvre notamment du Statut de la Cour pénale spéciale, du Règlement de procédure et de la preuve devant la Cour Pénale Spéciale, du code pénal centrafricain, du code de procédure pénale centrafricain, du statut de Rome. Dans l'application de ces documents juridiques principaux, elle recourt au droit international des droits de l'homme, au droit international humanitaire, au droit international public, etc. Elle a l'expérience du travail des juridictions international(is)ées et hybride ainsi que la poursuite des crimes internationaux dans une situation de conflit actif.

Madame Adélaïde Dembélé a occupé de hautes fonctions sur le plan national et international. Elle est hautement qualifiée et expérimentée dans le domaine de la pratique du droit pénal international et de la procédure pénale comme juge.

**Alinéa c) du paragraphe 3 de l'article 36**

La langue maternelle de Madame Adélaïde Dembélé est le français. La langue officielle du Burkina Faso est le français. La candidate du Burkina Faso a fait toutes ses études et formations professionnelles en français et a travaillé dans les pays qui pratiquent la langue française comme langue officielle. Elle a donc une pratique courante de la langue française, une des langues de travail de la cour et a un niveau intermédiaire en anglais.

**b) Préciser si le candidat est présenté au titre de la liste A ou de la liste B aux fins du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut**

Madame Adélaïde Dembélé, de par son parcours professionnel national et international, possède non seulement une compétence avérée dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale mais aussi et surtout l'expérience nécessaire du procès pénal comme juge national et international.

La candidature de Madame Adélaïde Dembélé, au regard de ses expériences de juge est présentée **au titre de la liste A**

**c) Fournir les informations visées aux sous-alinéas i) à iii) de l'alinéa a) du paragraphe 8 de l'article 36 du Statut**

Le Burkina Faso est un pays de tradition de droit romano germanique (civil law), système juridique que Madame Adélaïde Dembélé pratique.

La candidature du Burkina Faso est présentée au titre du Groupe des Etats d'Afrique.

Madame Adélaïde Dembélé est de sexe féminin.

**d) Indiquer si le candidat est spécialisé dans certaines matières, conformément à l'alinéa b) du paragraphe 8 de l'article 36 du Statut**

Madame Adélaïde Dembélé est dotée d'une solide expérience, sur le plan national, de la pratique d'enquête de crimes sensibles et complexes, à savoir meurtres, assassinats, viols y compris sur mineurs, vols aggravés, incendies criminels.

Sur le plan international, sa longue pratique des enquêtes sur les crimes internationaux, notamment les crimes de guerre, crimes contre l'humanité et en particulier des crimes de violences sexuelles comme arme de guerre y compris sur mineurs et enfants d'au plus huit ans fait d'elle une spécialiste de toutes ces questions.

**e) Indiquer la nationalité de la personne dont la candidature est proposée, aux fins du paragraphe 7 de l'article 36 du Statut, si ce candidat a deux ou plusieurs nationalités**

Madame Adélaïde Dembélé est une citoyenne du Burkina Faso. Sa candidature est présentée au nom du Burkina Faso. Depuis sa création, la CPI n'a jamais compté un juge de nationalité burkinabè parmi ses membres.

**f) Indiquer si la candidature est présentée conformément aux dispositions du sous-alinéa i) du paragraphe a) ou du sous-alinéa ii) du paragraphe 4) de l'article 36, et précisant de manière suffisamment détaillée les éléments de la procédure menant à la candidature**

En conformité aux dispositions de l'article 36 du Statut de Rome, le Burkina Faso a retenu la première option, en vertu de laquelle les candidats burkinabè sont désignés selon la procédure de présentation de candidatures aux

plus hautes fonctions judiciaires au Burkina Faso. Pour la désignation du candidat burkinabé, en vue des élections lors de la 22<sup>ème</sup> Session de l'Assemblée des États Parties, au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, du 04 au 14 décembre 2023, le Ministère de la Justice a procédé à une large diffusion de l'appel à candidatures auprès de l'ensemble du personnel magistrat .Au terme d'un processus de sélection au Ministère de la Justice et avis du Conseil supérieur de la magistrature, celle du Madame Adélaïde Dembélé a été retenue au regard de sa probité, son engagement et de son expérience avérée aux plans national et international dans les matières/questions relevant de la compétence de la CPI. Sa candidature a été transmise au Secrétariat de l'Assemblée des Etats parties au Statut de Rome par le Gouvernement burkinabé. Par ailleurs, cette candidature a reçu l'aval de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) , instance communautaire de premier plan auquel le Burkina Faso est Etat partie.

**g) Présenter un compte rendu des informations fournies en vertu de l'alinéa a) par un membre de haut rang de la magistrature au niveau national ou par l'autorité de l'État de désignation chargée de la supervision de la procédure de présentation des candidatures**

« Je soussigné Mazobé Jean Condé, président de la Cour de Cassation, président du Conseil Supérieur de la Magistrature du Burkina Faso, atteste que la candidature de Madame Adélaïde Dembélé, magistrate de grade exceptionnel à l'élection de juge à la Cour Pénale Internationale (CPI), décembre 2023 est conforme à la procédure de présentation de candidatures aux hautes fonctions judiciaires.»

**h) Indiquer l'engagement pris par le candidat d'être disponible pour assumer ses fonctions à temps plein lorsque la charge de travail de la Cour l'exige**

Madame Adélaïde Dembélé s'engage à être disponible pour assumer ses fonctions à temps plein lorsque la charge de travail de la Cour l'exigera.

---